

Image not found or type unknown



Société en Algérie et un porteur d'affaire en France

Par **javali59**, le **24/05/2014** à **00:07**

Bonjour,

une personne que je connais envisage de monter un société en Algérie qui opérera en Algérie et en France. Il a posé une question à laquelle je n'ai pas pu répondre..

En fait, il envisage avec son associé 50/50 en Algérie monter une société de prestations de service, mais il compte trouver des clients en France et se pose la question, vu qu'il sera associé et vu qu'il trouve des marchés en France, comment serait il considéré en France? Associé, employé, VRP???? Quel régime devrait il adopté? Quelles charges va-t-il devoir payer?

Merci d'avance